

CONSEIL D'ETAT

Arrêté promulguant la loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP), du 23 juin 2015

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 74, lettre *g*, de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000;

vu l'article 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012;

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article unique L'acte législatif suivant est promulgué:

Loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP), du 23 juin 2015.

L'entrée en vigueur est fixée avec effet au **1^{er} novembre 2015**.

Neuchâtel, le 28 octobre 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

<i>La présidente,</i>	<i>La chancelière,</i>
M. MAIRE-HEFTI	S. DESPLAND

(Loi publiée dans la Feuille officielle N° 27, du 10 juillet 2015)